

En début d'année scolaire, vous avez été invités à cotiser au foyer socio-éducatif, pourquoi ?

LE FOYER SOCIO-ÉDUCATIF

Les principes du F.S.E

Le **FSE** est une association régie par la loi 1901. Il est **administré, animé et géré par les élèves avec le concours des adultes**.

Le F.S.E. propose aux élèves des activités enrichissantes, relevant de champs d'intérêt divers ; il permet de faire intervenir les élèves dans les décisions, dans l'organisation et le choix des activités, dans le fonctionnement et la gestion de cette association. Parce que les élèves sont pleinement partie prenante de la vie du foyer socio-éducatif, ils expérimentent la prise de responsabilités.

Valoriser la créativité, l'initiative et le goût d'entreprendre, développer la vie sociale par l'établissement de liens avec les associations du village, par l'organisation de manifestations culturelles et par l'animation de clubs spécialisés tels sont les objectifs du F.S.E.

L'association est ouverte à **tous les élèves du collège**, demi-pensionnaires comme externes ; elle est gérée par un conseil d'administration composé de 18 membres dont 12 élèves élus lors de l'assemblée générale.

Les ressources du F.S.E proviennent des ventes de photos de classe et des cotisations versées par les parents chaque année.

Au collège François Mitterrand

C'est depuis la rentrée scolaire 2001, que le foyer socio-éducatif a mis en œuvre les objectifs ci-dessus.

Partant du constat que **80% des enfants déjeunent au restaurant scolaire**, il paraissait important de leur permettre de faire d'autres expériences sur le temps laissé libre entre 13 et 14h. Ainsi d'année en année, les activités se sont faites plus diverses. **Aux huit activités** proposées en 2002-2003 (patchwork, jeux de société, journal du collège, hand-ball, peinture, percussions, informatique, atelier d'écriture) viennent s'ajouter cette année, les clubs de hip-hop et de modern jazz. Certaines de ces activités sont assurées par **des parents bénévoles** d'autres par des **intervenants rémunérés**.

pour nous contacter :

fcpe-clapiers@tiscali.fr

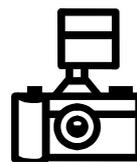
Sommaire

- Le Foyer Socio-éducatif
- La Taxe d'apprentissage
- Résultats des élections
- Agenda

Mais l'équipe d'adultes et d'enfants qui siègent au bureau du foyer socio-éducatif ne s'est pas limitée à organiser le 13-14h, elle a aussi acheté quatre tables de ping-pong (en 2002), décidé de participer à l'achat de livres pour le C.D.I. et pour la bibliothèque de langue anglaise, de verser une participation pour réduire le coût des voyages pédagogiques, d'acheter un appareil photo numérique (pour le club informatique mais aussi pour les déplacements pédagogiques)

....

...Le point d'orgue de la vie du foyer socio-éducatif est la **fête du collège** fixée cette année au **5 juin 2004**.



RESULTATS DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'électeurs inscrits : 392

Nombre de votants : 193 soit une participation de 49,2%

Nombre de sièges à pourvoir : 6

Pour la FCPE

133 voix (71,1%) soit 4 sièges

Pour la PEEP

54 voix (28,9%)
soit 2 sièges

Sont élus :

Michelle DUPORT
Liliane MARCHAL
Gabrielle CROUZIL
Cécile POUSSARD COUTURIER

Nathalie LAPUYADE
Valérie de TURCKHEIM

Suppléants :

Chantal CHESNAY PILLOT
Philippe RADIGON
Xavier- François HOCHMUTH
Régis LHUILLIER

Bernard CABANNES
Christine DURAND GASSELIN

Les projets du F.S.E:

- **Création d'une vidéo**, en partenariat avec le service jeunesse de la Mairie de CLAPIERS et pour sensibiliser les élèves du cours moyen de l'école primaire aux effets du tabac,
- **Création d' un site Internet** dans le cadre de des activités du club informatique les élèves pourront construire et alimenter ce site comme ils le faisaient avec le journal Ceux qui désirent participer à cette activité devront s'inscrire auprès de Hervé Boulat
- Achat d'un **lecteur de cd-rom**,
- Aménagement de la salle 11(parquet) pour les clubs de hip- hop et modern jazz.

Le FSE a donc depuis la rentrée scolaire 2001, **impulsé une dynamique de participation des élèves mais aussi d'implication des parents.** Chaque activité doit être impérativement encadrée par un adulte.

Vous qui êtes disponible entre 13 et 14h (soit 1 jour par semaine soit même un jour par quinzaine), **vous qui avez un savoir-faire**, une passion.... Venez en faire profiter nos enfants.

Contactez-nous

Gabrielle CROUZIL 04 67 55 96 58
Mcrouzil@aol.com
 boîte aux lettres FCPE (à l'entrée du bâtiment de l'administration)

LA TAXE D'APPRENTISSAGE



Depuis septembre 2002, le collège accueille, dans le cadre de la mission d'insertion, une quinzaine d'adolescents issus de LEP ou de seconde mais en rupture de scolarité. Ces adolescents volontaires pour reprendre une scolarité, bénéficient d'enseignements de « remédiation » et effectuent des stages professionnels. De ce fait, le collège est habilité à percevoir une partie de la taxe d'apprentissage.

La taxe d'apprentissage permet de faire participer les employeurs au financement des formations initiales, technologiques et professionnelles. Elle est calculée sur la base de la masse salariale brute annuelle. Elle est due par les entreprises industrielles ou commerciales, par les sociétés et quelle que soit leur taille.

La particularité de cette taxe est que l'entreprise peut choisir un ou plusieurs établissements de formation qui bénéficieront directement d'une partie de cette taxe appelée « quota ». Ainsi l'entreprise peut verser sa taxe à un organisme collecteur (chambre des métiers ou chambre du commerce) et **désigner le collège François Mitterrand comme bénéficiaire.**

Nous vous invitons donc à solliciter les entreprises afin qu'elles versent la part de la taxe concernant les ouvriers, les employés et les apprentis au bénéfice du collège ; cet apport financier viendra alimenter le budget du collège pour des investissements, achats d'équipement.... qui serviront aux jeunes « apprentis » mais aussi à nos enfants.

A NOTER SUR VOS AGENDAS

- **21 novembre 21h** : soirée débat organisée par ATTAC Montpellier salle F. Peloutier Maison des Associations Antigone avec Christian Laval sociologue, auteur de « **L'école n'est pas une entreprise** » et coauteur du « **nouvel ordre éducatif mondial** »
- **8→12 décembre** : conseils de classe
- **10 et 13 décembre** : séances de travail dans le cadre du débat national sur **l'avenir de l'école**. Voir sur Internet : www.debatnational.education.fr rubrique : « les outils du débat »
- **16 et 18 décembre** : remise des bulletins aux familles par le Professeur Principal
- **12 et 13 janvier** : rencontre des professeurs avec les familles convoquées.

Au sommaire du prochain numéro

- La restauration scolaire : notre évaluation de la qualité des repas, le coût, le positionnement des parents fcpe lors du dernier conseil d'administration.....
- La synthèse des débats organisés au collège sur l'avenir de l'école.